

► ***Détachements : statu quo maintenu pour 2018-2019 ?***

RÉÇU jeudi 1^{er} mars par la responsable du bureau des personnels premier degré à la DGRH du MEN, le Sgen-CFDT a pu constater que les demandes de renouvellement de détachement des vrais résidents installés depuis longtemps faisaient l'objet d'un examen bienveillant, ce dont il se réjouit.

Néanmoins les difficultés demeurent dans plusieurs départements que le déficit en professeurs des écoles contraint de prendre des mesures pour éviter de bloquer la mobilité vers l'étranger. On s'achemine ainsi pour les nouveaux partants vers des détachements accordés pour une durée limitée afin de permettre à d'autres de partir à leur tour.

Cette solution a le mérite de fixer clairement les règles en amont du départ. Mais, en imposant un retour en France après quelques années à l'étranger, elle implique la disparition de la notion même de résident sans pour autant qu'il y ait prise en charge des frais liés à cette mobilité imposée.

Ceux qui, ayant fait leur vie dans leur pays d'accueil, voudront y rester, les vrais résidents, n'auront d'autre choix que de démissionner ou se mettre en disponibilité de droit pour suivi de conjoint. Ils perdront les garanties auxquelles la création de l'AEFE leur avait permis d'accéder en tant que fonctionnaires contribuant au service public d'éducation à l'étranger.

En cette période de grande incertitude sur l'avenir de l'AEFE et sur le statut des fonctionnaires détachés dans son réseau, particulièrement des résidents, le risque de régression pour les personnels est alarmant.